

COMMUNE DE THORIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

01 – 2023

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE « LES COTEAUX DU BOURG II »

Vu le Compte Financier Unique provisoire 2022 du Budget Annexe «Les Coteaux du Bourg II» ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	98 520,22 €
Dépenses 2022	98 520,22 €
Résultat de l'exercice 2022	0 €

D002 – Résultat antérieur reporté	241,14 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses de fonctionnement	241,14 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	98 520, 22 €
Dépenses 2022	98 520,22 €
Résultat de l'exercice	0 €
D001 – Résultat antérieur reporté	98 520,22 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses d'investissement	98 520,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** le déficit de Fonctionnement 2022 d'un montant de **214.14 €** en Dépenses de Fonctionnement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».
- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2022 d'un montant de **98 520.22 €** en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

02 – 2023

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE « LES TREILLES »

Vu le Compte Financier Unique provisoire 2022 du Budget Annexe « Les Treilles » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Treilles » comme suit :

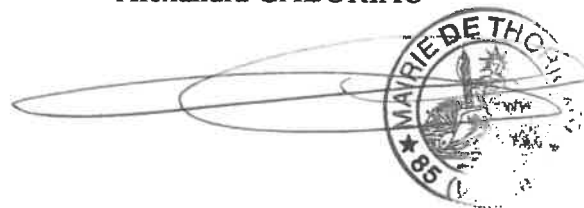
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	91 222,10 €
Dépenses 2022	226 401,94 €
Résultat de l'exercice 2022 (Déficit de fonctionnement)	135 179,84 €

R002 – Résultat antérieur reporté	142 292,72 €
Résultat cumulé à affecter en recettes de fonctionnement	7 122,88 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	53 859,25 €
Dépenses 2022	37 416,66 €
Résultat de l'exercice (Excédent d'Investissement)	16 442,59 €
D001 – Résultat antérieur reporté	53 859,25 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses d'investissement	37 416,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent de Fonctionnement 2022 d'un montant de 7 122.88 € en Recettes de Fonctionnement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Les Treilles ».
- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2022 d'un montant de 37 416.66 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Les Treilles ».

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE

M Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

03 – 2023

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE »

Vu le Compte Financier Unique provisoire 2022 du Budget Annexe « La Caillauderie » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « La Caillauderie » comme suit :

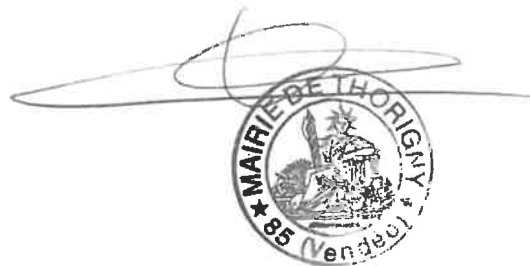
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	423 291,97 €
Dépenses 2022	423 291,97 €
Résultat de l'exercice 2022	0 €

R002 – Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat cumulé à affecter	0 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	572 103,01 €
Dépenses 2022	423 291,97 €
Résultat de l'exercice (Excédent d'Investissement)	148 811,04 €
D001 – Résultat antérieur reporté	16 653,01 €
Résultat cumulé à affecter en recettes d'investissement	132 158,03€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent d'Investissement 2022 d'un montant de 132 158.03 € en Recettes d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « La Caillauderie ».

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

04 – 2023

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Compte Financier Unique provisoire 2022 du Budget Principal

Madame le Maire expose les résultats du Budget Principal comme suit :

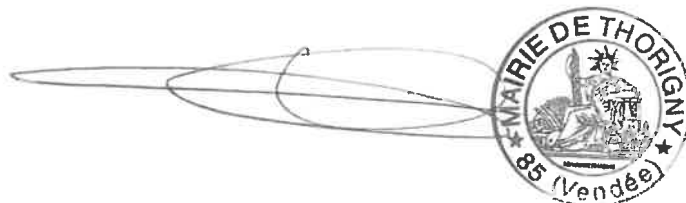
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	1 085 092,34 €
Dépenses 2022	820 245,22 €

Résultat de l'exercice 2022 (Excédent de fonctionnement)	264 847,12 €
R002 – Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat cumulé à affecter en recettes	264 847,12 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	704 846,60 €
Dépenses 2022	1 170 680,92 €
Résultat de l'exercice (déficit d'Investissement)	465 834,32 €
R001 – Résultat antérieur reporté	14 000,67 €
Résultat cumulé à affecter	479 834,99 €
R1068- Capitalisation en Investissement	264 847,12 €
Report d'Investissement en dépenses d'investissement	479 834,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent de Fonctionnement 2022 d'un montant de 264 847.12 € en Recettes d'Investissement (1068 - Capitalisation en Investissement) au Budget Primitif 2023 du Budget Principal.
- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2022 d'un montant de 479 834.99 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Principal.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

05 – 2023

OBJET : VOTE DE LA FISCALITE POUR L'ANNEE 2023

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune est composé de :

- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe foncière sur les propriétés bâties

Madame le Maire rappelle que le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires, était gelé sur son niveau de 2019, soit 18.72 %. Ce n'est que depuis cette année que les communes disposent à nouveau de leur pouvoir de taux.

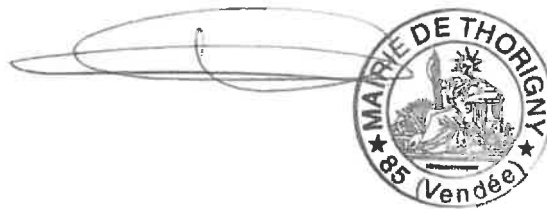
Compte tenu de l'augmentation significative des bases cette année, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023, à savoir :

	Taux actuel	Proposition de taux pour l'année 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,72 %	18,72 %
Taxe sur le foncier non bâti	43,27 %	43,27 %
Taxe sur le foncier bâti	34,44 %	34,44 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition, soit des taux à :
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires 18.72 %
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 43.27 %
- et de la taxe foncière sur les propriétés bâties 34.44 %

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline Bournonville.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

06 – 2023

OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « LES COTEAUX DU BOURG II »

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 21 février 2023,

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2023 pour le Budget Annexe « Les Coteaux du bourg II ».

Les équilibres sont les suivants :



LE BUDGET GLOBAL	301 077.82 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	129 762,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	171 315,46 €

Le Budget Annexe « Les Coteaux du bourg II » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » comme ainsi présenté.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

07-2023

**OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE
« LES TREILLES »**

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 21 février 2023,

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2023 pour le Budget Annexe « Les Treilles ».

Les équilibres étant les suivants :


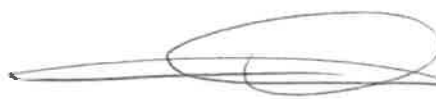
LE BUDGET GLOBAL	119 362,86 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 529,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	74 833,32 €

Le Budget Annexe « Les Treilles » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Les Treilles » comme ainsi présenté.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU





COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëticia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

08- 2023

OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE »

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 21 février 2023,

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2023 pour le Budget Annexe « La Caillauderie ».

Les équilibres sont les suivants :

LE BUDGET GLOBAL	1 167 769 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	612 319 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	555 450 €

Le Budget Annexe « La Caillauderie » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté lors du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « La Caillauderie » comme ainsi présenté.


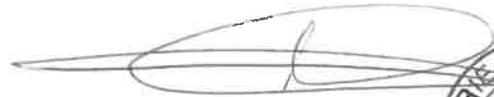
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alexandra GABORIAU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

09-2023

OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission Administration Générale du 21 février 2023,

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2023 pour le Budget Principal.



Les équilibres sont les suivants :

LE BUDGET GLOBAL	3 845 658,22€
SECTION DE FONCTIONNEMENT	913 734,88€
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 931 923,34€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 12 pour :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget Principal communal comme ainsi présenté.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

10-2023

OBJET : MODIFICATION DE LA VOCATION DU BATIMENT SITUÉ RUE DES SABLES ANCIENNEMENT MIS A DISPOSITION POUR L'ASSOCIATION BONBADILOM.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux du nouvel Accueil de Loisirs arrivent à leur terme. L'association « Bonbadilom » investira ce nouveau bâtiment d'ici quelques semaines.

De fait, le bâtiment communal, situé rue des Sables, qui leur était anciennement mis à disposition sera par conséquent disponible. Il convient alors de lui trouver une nouvelle vocation.

Compte tenu de la vétusté du bâtiment communal qu'occupe actuellement le Foyer de Jeunes situé rue de la Forêt, Madame le Maire propose que celui-ci s'installe dans le bâtiment anciennement périscolaire, qui ne nécessite que quelques travaux de petite envergure pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Valide** le transfert du Foyer des Jeunes dans le bâtiment communal rue des Sables, anciennement périscolaire.
- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alexandra GABORIAU





COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëticia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Jean-Philippe ELINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Jean-Philippe ELINEAU a donné son pouvoir à Mme Gwendoline BOURNONVILLE.

M. Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

11-2023

**OBJET : DEMOLITION DU BATIMENT SITUE RUE DE LA FORET, ANCIENNEMENT
MIS A DISPOSITION POUR LE FOYER DE JEUNES**

Conformément à la délibération n°11-2023 du 27 février 2023 portant sur la modification de la vocation du bâtiment de l'ancien accueil de loisirs rue des Sables, le Foyer des Jeunes va s'installer dans ce bâtiment dès que possible.

En ce sens, le bâtiment communal qu'occupait le Foyer de Jeunes rue de la Forêt sera prochainement vacant.

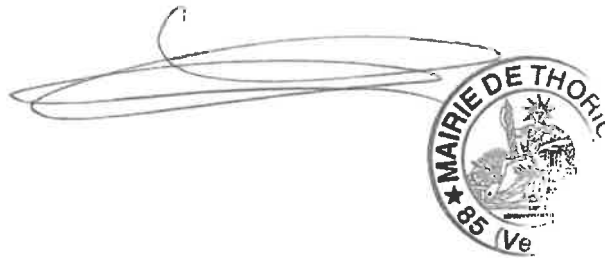
Compte tenu de sa vétusté et de son emplacement stratégique, Madame le Maire propose au Conseil municipal de démolir/ déconstruire le bâtiment.

Un espace vert convivial est envisagé avec entre autres de nouveaux jeux extérieurs pour les enfants. L'espace libéré bénéficiera également au Thor'Espace qui disposera alors d'un bel espace vert dégagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix contre et 13 voix pour :

- **Acte la démolition/ déconstruction du bâtiment communal rue de la Foret, anciennement mis à disposition du Foyer des Jeunes.**
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette présente délibération.**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



The image shows a handwritten signature in black ink, which is a cursive scribble. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE THORIC' at the top, a star on the left, and '85 (Ve)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.